

## INFOS PRATIQUES

### PÔLE ACCUEIL

*Accueil tout public.  
Information, communication,  
conciliation.*

Hôtel du Département  
40, rue du Maréchal Foch  
85923 La Roche-sur-Yon Cedex 9

**N° Vert 0800 85 85 01**

Fax : 02 51 34 46 45  
Du lundi à vendredi  
de 9h à 12h et 14h à 17h  
Permanence en LSF :  
le vendredi de 9h30 à 12h30

### PÔLE ADULTES

*Reconnaissance travailleur  
handicapé, orientation en  
établissement des services  
médico-sociaux, orientation  
et formation professionnelles,  
AAH, cartes, Prestation de  
Compensation Départementale  
du Handicap (PCDH).*

Cité administrative Travot  
Bât. D - BP 749  
85018 La Roche sur Yon cedex  
Tél : 02 51 46 06 78  
Fax : 02 51 46 18 91  
Du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 17h

### PÔLE ENFANTS

*AEEH, scolarisation, formation,  
orientation, cartes, PCDH*

Zone d'activité de Beaupuy  
Rue Jacques-Yves Cousteau  
850000 La Roche sur Yon  
Tél : 02 51 36 16 35  
Fax : 02 51 62 04 66  
Du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et 14h à 17h

Maison départementale  
des personnes handicapées  
de la Vendée

**N° Vert 0800 85 85 01**

appel gratuit

[mdph@vendee.fr](mailto:mdph@vendee.fr)



VENDÉE  
CONSEIL GÉNÉRAL

Imprimerie du Conseil Général de la Vendée - Crédits photo : ©2009-2010 Shutterstock Images LLC, ©G.Picout, Perce-Neige, ESAT Non et Bouage.

Maison départementale  
des personnes handicapées  
de la Vendée

2011

GUIDE PRATIQUE

# Une maison en Vendée vous est dédiée : Ecoute, conseils, aides techniques et financières



La Maison Départementale des Personnes Handicapées informe, accueille, et accompagne les personnes handicapées et leurs familles.

Une équipe pluridisciplinaire composée de médecins, psychologues, ergothérapeutes, enseignants spécialisés, travailleurs sociaux évalue vos besoins, vous conseille et vous oriente.

Elle élabore avec vous un Plan Personnalisé de Compensation au regard de votre projet de vie.

**Ce lieu d'accueil est ouvert à toutes les personnes handicapées résidant en Vendée, à leurs familles, aux professionnels et aux associations.**



## • Faciliter vos démarches

La Maison Départementale des Personnes Handicapées offre un accès unique aux droits et prestations : la Carte d'Invalidité (CI), la Prestation de Compensation Départementale du Handicap (PCDH), l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH), l'orientation vers un établissement adapté, la Carte Européenne de Stationnement, (CS) ou encore la Carte de Priorité (CP),...



## • Une offre complète de services

- Accueil téléphonique
- Une permanence d'accueil en Langue des Signes Française (LSF) tous les vendredis matins par un interprète diplômé

Vous informer sur vos droits,  
Vous conseiller dans l'élaboration de votre projet de vie,  
Vous proposer des solutions adaptées à votre handicap,  
Vous accompagner dans le projet de scolarisation de votre enfant,  
Vous aider dans l'accès à la formation et à l'emploi,  
Vous orienter vers les organismes compétents,  
Vous proposer des mesures de conciliation et de médiation si vous vous heurtez à des difficultés.



## • La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)

Elle statue sur toutes les demandes présentées par les personnes handicapées et leur famille.

Composée de représentants du Conseil Général, de l'État, des Caisses d'Assurance Maladie, de la Caisse d'Allocations Familiales, ainsi que des représentants des personnes handicapées et de leurs familles.

